



# Parc national Banff

## Processus de mobilisation

### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE MOBILISATION

Les discussions au sujet de l'avenir de Banff, du prochain plan directeur du parc et des préférences pour la participation à l'élaboration d'un nouveau plan ont débuté en 2016 lors du forum de planification annuelle du parc national Banff. À partir de ces commentaires initiaux, l'équipe de planification a décidé des activités de mobilisation et des questions de discussion pour l'étape de l'établissement de la portée de l'examen du plan directeur du parc national Banff.

Les questions de discussion, qui ont servi à établir le cadre pour toutes les réunions en personne et le sondage en ligne, portaient sur ce qui suit :

- vision pour le parc national Banff, y compris la détermination des composantes du parc et de l'expérience qui y est offerte les plus importantes pour en assurer la protection dans l'avenir;
- tendances qui pourraient jouer sur la gestion future du parc;
- valeurs et principes qui devraient orienter les activités de gestion futures du parc;
- sujets que Parcs Canada devrait aborder dans le processus de planification;
- aspects de l'approche ou du plan actuel qui devraient se poursuivre dans l'avenir;

- façons et moyens de collaborer à l'avenir.

## CEUX QUE NOUS AVONS ENTENDUS

Les activités de mobilisation ont été menées entre le 29 janvier et le 13 juin 2019 et ont donné lieu à quelque 4 500 réponses écrites et orales, qui sont résumées ci-après.

<b>Activité</b>	<b>Réponses</b>
Réunions en personne	853
Sondage en ligne	1 269
Commentaires en ligne et par courriel — de particuliers	195
Commentaires par courriel — d'organisations	7
Propositions envoyées dans le cadre d'une campagne d'activisme (commentaires identiques envoyés en ligne)	2 191
<b>Total</b>	<b>4 515</b>

La longueur des réponses a varié entre quelques mots et plusieurs pages. Environ 48 % des commentaires étaient des courriels identiques semblant émaner d'une campagne d'activisme lancée par une organisation non gouvernementale de l'environnement. Chaque proposition et commentaire ont été lus attentivement et pris en compte par l'équipe de planification dans le cadre de son analyse.

Certaines personnes ont participé à plus d'une activité (et ont présenté plus d'une réponse); par conséquent, l'estimation du nombre de participants est de 18 % inférieure au nombre total de réponses, soit environ 3 700 personnes. Presque tous les participants semblaient bien connaître le parc national Banff, soit pour l'avoir visité (souvent à plusieurs reprises), soit pour y avoir travaillé. La plupart des réponses provenaient de l'Alberta, mais on a reçu des réponses de sept provinces canadiennes et des États-Unis.

Dix réunions en personne ont été organisées avec des représentants de groupes autochtones visés par les traités 6, 7 et 8, de la Nation métisse de l'Alberta, de la Nation Pespeswellkwe de la Colombie-Britannique, d'autres organisations gouvernementales, des jeunes, de groupes d'intérêt et de la table ronde des intervenants de Banff.

## Ce que nous avons entendu

### CE QUE NOUS ONT DIT LES PEUPLES AUTOCHTONES

#### ... au sujet de l'avenir de Banff

Le parc national Banff de l'ère moderne se trouve sur les territoires visés par les traités 6, 7 et 8, sur la terre natale de la Nation métisse de l'Alberta, ainsi que sur les territoires traditionnels de nombreux autres peuples autochtones des deux côtés de la ligne de partage des eaux. Des commentaires ont été reçus des Premières nations Siksika, Piikani, Kainai, Montana et Pespewellkwe, de la Confédération des Premières nations du Traité n° 8, ainsi que de la Nation métisse de l'Alberta.

Les représentants autochtones ont insisté sur le fait que le parc national Banff de l'ère moderne fait partie de leur territoire traditionnel de longue date, et qu'à l'avenir, les récits, les langues, les cultures et les points de vue des Autochtones devraient donc être représentés avec exactitude et honnêteté dans l'ensemble du parc et dans le prochain plan directeur.

L'authenticité a été citée comme étant très importante pour les peuples autochtones, qui considèrent comme irrespectueuses la vente et l'exposition d'œuvres d'art et d'artisanat, et de symboles, fabriqués par des non-Autochtones, comme c'est actuellement le cas à Banff. Les représentants autochtones ont exprimé l'espoir que les entreprises et l'administration municipale collaborent plus étroitement avec eux dans l'avenir pour s'assurer que des renseignements et des produits autochtones authentiques fassent partie de « l'image de marque » de Banff et deviennent une composante à valeur ajoutée de l'expérience du parc.

Les représentants autochtones ont également mentionné que, dans l'avenir, les noms de lieux autochtones des points d'intérêt devraient être rétablis, et qu'il devrait y avoir une reconnaissance permanente, dans tout le parc, du fait que les Autochtones occupaient ces lieux avant l'arrivée des Européens. Ils ont également soutenu qu'il devrait y avoir davantage d'occasions pour les visiteurs du parc de s'informer sur l'histoire et la culture des peuples autochtones directement auprès d'Autochtones. Ils ont aussi mentionné que le renforcement des capacités et l'emploi des Autochtones sont des éléments primordiaux pour assurer l'inclusion future de leur peuple dans la vie et la gestion du parc.

#### ... au sujet des principes directeurs et des valeurs pour l'avenir

Certains représentants autochtones sont d'avis qu'il faudrait tenir compte de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et des appels à l'action du rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada au moment

d'établir les principes directeurs du prochain plan directeur ou de déterminer les mesures à y inclure.

D'autres représentants ont souligné le fait que la collaboration entre les peuples autochtones et Parcs Canada était essentielle pour l'avenir, et qu'elle devrait se faire à tous les niveaux : chef et conseil, aînés et gardiens du savoir, techniciens, jeunes et membres de la collectivité. On a mentionné que l'établissement de liens est important pour forger des collaborations efficaces, et que cela prend du temps. On a noté qu'il est important pour les deux parties de maintenir un dialogue ouvert et d'exercer une influence positive sur leurs décideurs respectifs.

L'évaluation et la protection de lieux et d'objets importants sur le plan culturel ont également été mentionnées parmi les principes importants.

On a par ailleurs signalé que les cultures, les identités spirituelles et les modes de vie des peuples autochtones sont enracinés dans leur lien avec la terre. Le prochain plan directeur devrait donc reconnaître cette relation et l'intendance autochtone de la terre, et refléter la possibilité pour les collectivités autochtones et Parcs Canada de collaborer ensemble aux études, aux évaluations et à l'intendance de l'environnement.

### **... au sujet des changements climatiques**

Des inquiétudes ont été exprimées au sujet des changements climatiques et de leurs conséquences environnementales. On a souligné qu'il est urgent de s'attaquer au problème des changements climatiques dans le prochain plan directeur, et que Parcs Canada devrait moins mettre l'accent sur les chiffres et les visiteurs, et plus sur l'importance de prendre soin de la terre. On a fait remarquer que si de mauvaises décisions sont prises dans les années à venir, la prochaine génération naîtra dans un paysage qui n'est pas habitable.

### **... au sujet d'autres enjeux**

Les représentants autochtones ont également fait des commentaires sur les sujets suivants :

- Nécessité pour Parcs Canada et d'autres entités à Banff de comprendre et de respecter les protocoles à utiliser lorsqu'ils cherchent à mobiliser les peuples autochtones, et importance de trouver des façons différentes ou mutuellement avantageuses de collaborer, en recourant par exemple aux approches autochtones plutôt que d'appliquer les processus occidentaux ou « coloniaux » habituels;
- Nécessité pour Parcs Canada, d'autres ordres de gouvernement et les entrepreneurs de recevoir une formation de sensibilisation culturelle pour chaque groupe autochtone afin de comprendre les protocoles à utiliser (y compris

les cérémonies), le contexte historique et le système de valeurs des peuples autochtones;

- Nécessité pour Parcs Canada de s'assurer de tenir des discussions préliminaires avec chaque Nation sur la manière de poursuivre les discussions sur le plan directeur et de faire en sorte que ces discussions se tiennent de façon inclusive et respectueuse des aînés (l'Agence s'est engagée à poursuivre ces discussions);
- Nécessité de reconnaître officiellement le rôle et les responsabilités du Cercle consultatif autochtone de Banff dans le prochain plan directeur du parc
- Nécessité de permettre aux Autochtones d'utiliser le territoire et d'y avoir accès pour des raisons liées à la tradition, à la spiritualité et au bien-être;
- Nécessité de continuer d'inclure les peuples autochtones dans le processus d'élaboration du plan directeur.

## **CE QUE NOUS ONT DIT LES INTERVENANTS ET LE GRAND PUBLIC**

### **... au sujet de la situation optimale pour l'avenir du parc national Banff**

Les intervenants et le grand public ont exprimé le souhait que Banff conserve sa réputation de lieu d'une grande beauté naturelle et sauvage. Ils ont aussi soutenu qu'à l'avenir, le parc national Banff devrait être :

- un lieu où l'on met en valeur la gestion écologique et l'identité culturelle;
- un lieu protégé, géré comme élément d'un vaste paysage;
- un lieu accessible à tous (y compris au chapitre de l'abordabilité, des droits d'entrée et des adaptations pour les personnes ayant divers handicaps);
- un lieu offrant des expériences authentiques axées sur la nature et des installations bien entretenues;
- un modèle d'utilisation et de croissance durables et respectueuses par les résidents, les visiteurs et les entreprises;
- un lieu accueillant, confortable et sécuritaire pour les Autochtones, où ils peuvent raconter leurs récits, pratiquer leurs cultures et participer à la vie quotidienne et à la gestion du parc.

Certains répondants ont exprimé l'opinion que les paysages naturels et sauvages intacts et accessibles sont le cœur même de ce qui définit Banff. Toute perte de vastes superficies de terres non aménagées ou altération de l'écosystème consisterait en un échec de la mission fondamentale de Banff en tant que parc national, et modifierait irrévocablement l'esprit de ce lieu. D'autres répondants ont déclaré que si Banff était géré d'abord comme un endroit écologique, sa réputation s'améliorerait, tout comme son intérêt en tant que destination, sa pertinence sociale et l'appui accordé par les Canadiens.



### **... au sujet des tendances susceptibles d'avoir une incidence la gestion future du parc**

D'après leurs commentaires, les répondants voient les tendances futures essentiellement comme une intensification des tendances actuelles. En particulier, la mondialisation continue, la croissance de la population, les changements démographiques et les changements climatiques devraient, de l'avis général, mener à une augmentation de la fréquentation, à des pressions en faveur de l'aménagement et à des problèmes de gestion de l'intégrité écologique. Des préoccupations ont également été exprimées concernant la possibilité que la hausse du nombre de visiteurs fasse augmenter le coût d'une visite du parc, le rendant éventuellement moins accessible au « Canadian moyen ».

Parallèlement à la mondialisation et aux changements démographiques, les répondants ont aussi souligné le fait que les besoins, les valeurs et les attentes des visiteurs changeraient eux aussi, ce qui aurait un effet d'entraînement sur les habitudes d'utilisation du parc, l'appréciation et la compréhension de l'endroit, les pratiques de sécurité et le sens des responsabilités. Par conséquent, certains répondants ont pressé Parcs Canada d'investir davantage dans la sensibilisation des visiteurs à l'importance du parc et à la façon d'en profiter d'une manière respectueuse.

D'autres répondants ont signalé que la gestion future du parc risque aussi d'être touchée par les changements à la technologie et aux transports, l'évolution des priorités du gouvernement et les attentes du public et des Autochtones, qui souhaitent participer davantage à la prise de décisions et influencer celle-ci.

### **... au sujet des approches et des initiatives actuelles qui devraient se poursuivre**

Les répondants qui ont formulé des commentaires à ce sujet étaient largement d'avis que l'intégrité écologique doit demeurer une considération prioritaire dans la prise de décisions, tout comme les restrictions à l'aménagement commercial. Certains ont également mentionné expressément des initiatives du dernier plan directeur qui devraient se poursuivre, notamment la réintroduction du bison, la remise en état du corridor faunique, les possibilités de randonnées cyclistes et les cibles de leadership en matière de traitement des effluents. D'autres répondants ont indiqué qu'il faudrait poursuivre les efforts déployés par Parcs Canada ces dernières années à l'égard du service de transport en commun afin de réduire la congestion automobile, d'améliorer l'accès et de réduire notre empreinte carbone.

### **... au sujet des principes directeurs et des valeurs pour l'avenir**

Conformément aux opinions exprimées sur d'autres aspects, les répondants ont affirmé que la protection de l'intégrité écologique devrait être maintenue comme principe

directeur pour les pratiques de gestion et les décisions ultérieures. Ils souhaitent voir une prise en compte claire des seuils écologique et le recours au principe de précaution lorsque ces seuils ne sont pas connus.

Selon certains répondants, l'importance de Banff s'étend au-delà des limites du parc jusqu'à l'ensemble du paysage et peut-être même au monde entier. D'aucuns ont indiqué que le parc national Banff offre des services écosystémiques sur un territoire qui dépasse de beaucoup les limites du parc, en plus d'assurer l'approvisionnement en eau potable pour des millions de résidents à Calgary et d'autres collectivités en aval, et que ce rôle et ces responsabilités devraient être reconnus dans le prochain plan directeur.

Parmi les autres principes clés que les répondants voudraient voir appliquer aux décisions et mesures de gestion futures touchant le parc, mentionnons les suivants :

- fonder la prise de décisions sur des données scientifiques;
- faire en sorte que l'intérêt public ait préséance sur les intérêts privés;
- agir d'une manière publiquement transparente et responsable;
- favoriser l'accessibilité et l'inclusion;
- appliquer la réflexion axée sur le paysage aux décisions;
- privilégier la qualité à la quantité (des expériences).

Certains répondants ont également fait remarquer qu'il serait important d'adopter un principe selon lequel Parcs Canada doit collaborer avec les peuples autochtones selon leurs propres conditions et leurs propres échéanciers pour faire progresser la réconciliation.

### **... au sujet des changements climatiques**

Les changements climatiques constituent l'un des sujets les plus fréquemment mentionnés. Le sentiment général exprimé par les répondants est que les changements climatiques transforment déjà radicalement l'utilisation du parc par les humains et l'utilisation des systèmes naturels, et continueront de le faire; il faudrait donc en tenir compte en priorité dans la planification future et la prise de décisions pour le parc. Certains sont d'avis que Parcs Canada a déjà pris du retard en ce qui a trait à la planification et aux mesures d'intervention liées aux changements climatiques.

D'autres répondants étaient d'avis que le parc national Banff est le véhicule idéal pour permettre à Parcs Canada de s'établir en tant que chef de file dans la recherche et la sensibilisation aux effets des changements climatiques sur l'hydrologie, la glaciologie, les régions alpines et subalpines, les changements dans la répartition des espèces et le lien entre les incidences des changements climatiques et les activités humaines ainsi que les utilisations et l'aménagement par l'humain.

Certains répondants encouragent Parcs Canada à adopter et à promouvoir l'intendance pour réduire sa contribution aux changements climatiques et celle des résidents, des



visiteurs et des entreprises dans le parc. Pour ce faire, Parcs Canada devrait encourager ou même obliger les entreprises faisant affaire dans le parc à se conformer à des normes strictes sur les plans de la production de déchets, de la consommation d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et du traitement et de la conservation de l'eau. On a recommandé que le prochain plan directeur du parc national mette davantage l'accent sur la conservation et la gestion des bassins hydrographiques, et la gestion du feu.

### **... au sujet des niveaux de fréquentation et de la gestion des personnes**

La fréquentation est un autre sujet ayant fait l'objet de commentaires fréquents. Les points de vue ont varié grandement à cet égard. Toutefois, selon l'opinion dominante, le parc national Banff est « surpeuplé », si l'on regarde par exemple les expériences vécues sur les routes et dans les aires de stationnement du parc, dans les collectivités de Banff et de Lake Louise et aux alentours, dans les aires de fréquentation diurne très fréquentées et sur les sentiers de l'avant-pays durant l'été. Selon l'opinion de certains répondants, le nombre élevé de visiteurs augmente les pressions exercées en faveur de l'aménagement dans le parc. Selon les commentaires à ce sujet, la fréquentation et l'utilisation des parcs ne devraient pas se faire au détriment des ressources naturelles ou culturelles, et devraient idéalement se faire en montrant du respect de l'appréciation pour l'endroit.

Certains répondants ont exprimé l'opinion que les niveaux de fréquentation actuels sont déjà dommageables pour l'environnement ou sont susceptibles de le devenir et que de nouvelles augmentations du nombre de visiteurs ne sont pas viables sur le plan écologique. On encourage Parcs Canada à fixer des seuils écologiques et des seuils de fréquentation (pour le parc dans son ensemble ou pour des secteurs donnés), et à élaborer des stratégies pour assurer une gestion active des visiteurs selon les capacités établies. Plusieurs outils ou tactiques pour gérer la fréquentation ont été mentionnés : plafonds de fréquentation, restrictions saisonnières, limite de l'accès à certains secteurs, barèmes de frais différentiels, systèmes de réservation, tirages au sort, etc. Cependant, selon d'autres répondants, il y a déjà trop de restrictions dans le parc, et le droit des utilisateurs d'accéder à tous les secteurs du parc ne devrait pas être entravé davantage.

### **... au sujet de l'aménagement**

L'aménagement est un autre sujet qui a été fréquemment abordé et qui était souvent lié aux commentaires sur la fréquentation. Les points de vue sur le niveau d'aménagement au parc national Banff variaient : certains répondants ont exprimé l'opinion que le parc était victime d'un aménagement excessif, d'autres étaient d'avis qu'il faudrait de nouveaux aménagements, et d'autres encore ont indiqué que le niveau d'aménagement était à peu près convenable. Certains répondants semblaient voir les réaménagements dans la ville de Banff comme un indicateur de niveaux élevés et croissants d'aménagement dans le parc dans son ensemble.

D'après les commentaires reçus, les répondants étaient favorables aux mesures suivantes à cet égard :

- conserver (ou adopter) des restrictions en matière d'aménagement commercial pour concentrer l'aménagement dans certains secteurs (remarque : certains répondants comprenaient que des restrictions en matière d'aménagement commercial étaient déjà en place, alors que d'autres ne semblaient pas être au courant que des restrictions avaient été établies);
- maintenir les limites fixées pour les centres de ski et les collectivités, et le « plafond maximal de population » pour le lotissement urbain de Banff (remarque : il n'existe aucun « plafond » pour la population de la ville);
- encourager le milieu des affaires à répondre à la demande des visiteurs et à mesurer la réussite par d'autres moyens que l'aménagement ou la croissance;
- mettre davantage l'accès sur les activités à faible impact axées sur la nature et la culture plutôt que sur les activités axées sur les infrastructures;
- veiller à ce que tout nouvel aménagement soit compatible avec le caractère de parc naturel et d'aire protégée de Banff, pour ne pas faire de l'endroit un « parc d'attractions ».

